
Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition de la commune de Crosne relative au partage de ses biens communaux, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition de la commune de Crosne relative au partage de ses biens communaux, lors de la séance du 10 ventôse an II (28 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 579;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32825_t1_0579_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

82

On lit une lettre du représentant du peuple Florent Guiot, envoyé près de l'armée du Nord, par laquelle il fait part de deux nouveaux avantages remportés par les soldats de la République sur les satellites du despotisme.

Le général de brigade Dumonceau, et le chef de bataillon Wattelle, à la tête d'un détachement du premier bataillon du Calvados, d'un autre détachement du sixième régiment, et d'un troisième détachement du treizième régiment de chasseurs, ne formant en tout que cent hommes, ont rencontré un corps ennemi six fois plus considérable, composé de cavalerie anglaise, allemande et d'infanterie autrichienne : ils l'ont attaqué, ont tué 50 ennemis, fait prisonniers et pris 28 chevaux.

Près de Commines, le premier ventôse, le chef de bataillon Daendels, qui le commande, a enlevé cinquante-huit hommes qui occupoient un poste et 7 chevaux. Nous n'avons perdu, dans chacune de ces deux affaires, qu'un homme.

Dans l'un et l'autre occasion, les volontaires de la première réquisition ont montré autant d'intrépidité et d'habileté dans les manœuvres que leurs frères (1).

[Lille, 2 vent. II. A la Conv.] (2)

« Citoyens collègues,

Je m'empresse de vous faire part de deux nouveaux avantages que les soldats de la République viennent de remporter sur les satellites du despotisme.

Le premier a eu lieu le 26 pluviôse près de Bekem. Le général de brigade Dumonceau et le chef de bataillon Wattel, commandant à Pont-à-Bruck à la tête d'un détachement du 1^{er} bataillon du Calvados, d'un autre détachement de dragons du 6^e régiment et d'un 3^e détachement de chasseur du 13^e ne formant en tout que cent hommes ont rencontré, dans une patrouille, un corps de troupes ennemies six fois plus considérable et composé de cavalerie anglaise et allemande et d'infanterie autrichienne, ils l'ont attaqué avec une audace républicaine et l'événement n'a pas été longtemps douteux. Ils ont fait mordre la poussière à 50 ennemis et fait un pareil nombre de prisonniers et pris 28 chevaux. Nous n'avons perdu qu'un seul homme. C'est un maréchal de logis qui emporte tous les regrets de son corps.

Hier en arrivant à Commines, pour visiter ce poste important sous plus d'un rapport, j'en trouvai la principale rue obstruée par des prisonniers de guerre. Le chef de B^m Daendels, qui le commande, avoit enlevé le matin même

(1) P.V., XXXII, 341.

(2) C 293, pl. 959, p. 2. B^m, 10 vent.; Rép., n° 71; C. Eg., n° 560; J. Paris, n° 425; Audit. nat., n° 524; Débats, n° 527, p. 129; M.U., XXXVII, 173; Mon., XIX, 587. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., XI, 300. Mention ou extraits dans J. Sablier, n° 1169; J. Mont., n° 108; J. univ., n° 1558; Ann. patr., n° 424; Batave, n° 380; C. univ., 11 vent.

58 hommes des régiments de Doumlack, des chasseurs d'York et des chasseurs hanovriens qui occupoient un poste à quelque distance de Commines. Parmi les prisonniers se trouvent le commandant de poste et deux autres officiers. Il a encore pris sept chevaux. Nous n'avons également perdu dans cette affaire qu'un seul homme.

Je dois ajouter que dans l'une et l'autre occasion les volontaires de première réquisition ont montré autant d'intrépidité et même autant d'habileté dans les manœuvres que leurs frères d'armes qui servent la patrie depuis un grand nombre d'années.

Le c^o Prévost, officier du génie m'a remis une médaille d'or portant l'effigie d'un tyran : mais en valeur de 336 l. pour la déposer sur l'autel de la patrie. Ne pouvant l'insérer dans ma lettre, je l'ai remise au directoire du district qui l'adressera à la Convention avec un nouveau convoi d'argenterie qui ne tardera pas à suivre celui qui vient d'avoir lieu. S. et F. ».

Florent GUIOT

(Applaudissements.)

83

La commune de Crosne ne peut jouir de ses biens communaux, elle a besoin, pour en faire le partage, de titres qui sont sous les scellés apposés chez un citoyen incarcéré par ordre du comité de sûreté générale : elle demande la levée de ces scellés le plus promptement possible, afin qu'ils puissent se partager leurs communaux et les cultiver cette année (1).

OUIDOT appuie la pétition de ces citoyens et les motifs sur lesquels elle est fondée; il demande le renvoi au comité de sûreté générale, chargé de faire son rapport le plus promptement possible (2).

La Convention renvoie cette pétition au comité de sûreté générale, pour y statuer, s'il y échet, ou pour faire son rapport dans trois jours (3).

84

Etat des dons (suite) (4)

a

Le citoyen Ricard a envoyé, au nom de la société populaire de Marathon, 2 décorations militaires.

b

Le citoyen Lasalle, garçon de bureau de la Convention, a donné 6 liv. en assignats pour les frais de la guerre, pendant les mois de janvier et février (vieux style) (5).

(1) P.V., XXXII, 341.

(2) J. Sablier, n° 1170.

(3) P.V., XXXII, 341.

(4) P.V., XXXII, 352.

(5) B^m, 18 vent. (1^{er} suppl^l).